



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 29-197 (2023)
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 072 696 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 072 696 \$
POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PAVILLON DES ARTS ET DE LA CULTURE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que :

- le 26 janvier 2023, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 29-197 (2023) décrétant une dépense de 4 072 696 \$ et un emprunt de 4 072 696 \$ pour le réaménagement du Pavillon des arts et de la culture ;
- le 22 février 2023, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a approuvé le règlement d'emprunt numéro 29-197 (2023) ;
- l'objet de ce règlement est de décréter un emprunt de 4 072 696 \$ sur une période de 20 ans pour le réaménagement du Pavillon des arts et de la culture;
- l'original du règlement d'emprunt numéro 29-197 (2023) est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

Donné à Coaticook, ce 23 février 2023.

La greffière,

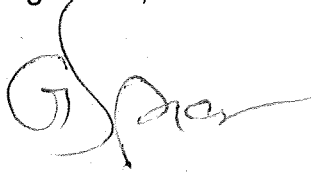
Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 23 février 2023 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 23 février 2023.

Donné à Coaticook, ce 23 février 2023.

La greffière,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G Dupras', written in a cursive style.

Geneviève Dupras